

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Extension du parc d'activités du Fond Squin
Sous forme de Z.A.C.
Concertation préalable.

Par délibération du 24 juin 2019, en application des dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER a défini, les modalités de la concertation préalable à la création de la future Zone d'Aménagement Concerté de l'extension du parc d'activités du Fond Squin.

Un dossier de concertation est déposé pour consultation en mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et à l'hôtel de la C.A.P.S.O., rue Albert Camus à LONGUENESSE. Ce dossier sera également accessible sur le site internet de la CAPSO.

Un registre destiné à recueillir les observations éventuelles des associations ou des particuliers est tenu à disposition du public aux heures d'ouvertures habituelles de chaque administration.